

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

NORD

ARRETE N° 2014-035

2. Libertés publiques et pouvoirs de police

Commune d'EMERCHICOURT
59580

Arrêté de circulation alternée pour cause de travaux

Le Maire de la Commune d'Emerchicourt,

Vu les articles L 2212-2 et L 2213-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la route ;

Considérant les travaux de fouille pour massif de fondation EP/SLT qui seront réalisés, rue de la Verrerie, à partir du 22 avril 2014, pour une durée de 90 jours, par l'entreprise EIFFAGE ENERGIE INFRASTRUCTURE NORD, située 3 – Zone « Porte d'Estaires » -- Route d'Estaires – BP 23 – 59537 WAVRIN CEDEX ;

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation dans un but de sécurité publique aux alentours et sur son parcours ;

- Vu l'intérêt général ;

ARRETE

Art. 1 –

La circulation des véhicules sera alternée rue de la Verrerie, au droit du chantier, du 22 avril 2014, pour une durée de 90 jours.

Art. 2 –

Pendant cette période, une seule voie de circulation sera maintenue et un sens de circulation alterné, régulé par feux tricolores, sera mis en place.

Art. 3 –

Pendant cette même période, le dépassement de tous les véhicules et le stationnement des véhicules seront interdits dans la voie précitée, au droit du chantier.

Art. 4 –

Les panneaux de signalisation nécessaires seront apposés par l'entreprise EIFFAGE ENERGIE INFRASTRUCTURE NORD pour permettre l'application des présentes dispositions.

Art. 5 –

Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Directeur de l'entreprise EIFFAGE ENERGIE INFRASTRUCTURE NORD de Wavrin.
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Bouchain.

Fait à Emerchicourt, le 8 avril 2014

Le Maire,

Michel LOUBERT.